



PROCES VERBAL N° 02

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Mardi 18 octobre 2022**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,
Didier WALASZEK

Absents excusés :
Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Assiste :

*Le Procès-Verbal n° 1 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 1 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 15 NOVEMBRE 2022

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 02

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1^{er} juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

ECLAIRAGE Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

ECHEANCE DECENNALE

Les installations classées F.F.F. T4, T5, T6, T7 et Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Installations Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S - LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Installations Sportives (CRTIS) continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalables, les visites après réalisation.

RAPPEL AUX CLUBS

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts **Normes NF en 748 à respecter.**

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 3 du 27.10.2022 - INSTALLATIONS

NIMES - STADE DES COSTIERES 2 - NNI 301890102

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 SYN) jusqu'au 31/12/2022.

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM B. TATON - NNI 315550106

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 SYN) jusqu'au 31/12/2022.

BAGNOLS SUR CEZE - STADE LEO LAGRANGE - NNI 300280101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2030.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AUDE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

VILLEDUBERT – Stade MUNICIPAL – NNI 114220101

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 06.02.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 endate du 27.07.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 27.07.2032.

LEZIGNAN CORBIERES – Stade DE LA ROUMENGUIERE – NNI 112030301

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 17.12.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 endate du 05.07.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 05.07.2032.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

LAGRASSE – Stade MUNICIPAL – NNI 111850101

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 06.02.2022.

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, demande le classement en Niveau T7 en date du 06.02.2022.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 06.02.2032.

FONTCOUVERTE – Stade MUNICIPAL – NNI 111480101

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 17.12.2022.

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, ne souhaite pas classer l'installation en date du 08.08.2022.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032.

BIZE MINERVOIS – Stade AMBERT ALBERT – NNI 110410101

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 05.03.2022.

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, ne souhaite pas classer l'installation en date du 13.09.2022.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032.

VILLESEQUELANDE – Stade MUNICIPAL – NNI 114370101

Cette installation est classée niveau T7 jusqu'au 17.12.2022.

La Mairie ne souhaite pas classer l'installation (réserver aux entrainements).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau entrainement en date du 02.09.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 02.09.2032

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GARD LOZERE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

MONOBLET – Stade JEAN MARTIN 2 – NNI 301720201

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 en date du 25.08.2022 et du document transmis :

- Rapport Labosport du 25.04.2022

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 25.08.2032,

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

VAUVERT – Stade HAT TRICK (City Stade) – NNI 303410301

Cette installation est classée Niveau A5 jusqu'au 11.06.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A5 en date du 31.08.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 jusqu'au 31.08.2032.

1.3 Changements de Niveau de classement

NIMES – Stade HENRI NOEL – NNI 301891201

Cette installation est classée niveau T7 jusqu'au 01.08.2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 22.09.2022 et du document transmis :

- Rapport Labosport du 23.04.2021

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN, jusqu'au 22.09.2032. Sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022. **Transmet la demande à la C.F.T.I.S pour décision.**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

NIMES – GYMNASSE DU WALLON – NNI 301899901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, ne souhaite pas classer l'installation en date du 13/09/2022.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

REMOULINS – Gymnase LEO LAGRANGE– NNI 302129901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 27.09.2022, et du document transmis :

- PV ERP du 18.05.2018.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 27.09.2032.

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

MANDUEL – Stade GUY SECONDI – NNI 301550101

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 13.09.2032.

- bien reçu attestation administrative de capacité en date du 15.09.2022.

DISTRICT DU GERS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

TOULOUSE – CENTRE ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES – NNI 315552401

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 SYN en date du 21.09.2022 et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 04.09.2015.
- A.O.P. du 21.09.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 SYN jusqu'au 21.09.2032, et transmet la demande à la C.F.T.I.S pour décision.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

TOULOUSE – Complexe SPORTIF LARDENNE N° 2– NNI 315553102

Cette installation est classée niveau T6 jusqu'au 15.09.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 23.02.2022 et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 18.08.2022.
- A.O.P. du 23.02.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 23.02.2032, et transmet la demande à la C.F.T.I.S pour décision.

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

TOULOUSE – Gymnase LYCEE DEODAT DE SEVERAC – NNI 315559913

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 26.07.2022 et du document transmis :

- PV ERP du 23.03.2021.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 26.07.2032 sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022.

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES HAUTES PYRENEES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'HERAULT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

FABREGUES – Stade JACQUES CLARAMUNT– NNI 340950201

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 16.02.2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4SYN en date du 29.06.2022 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 29.06.2022.
- Plan vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN jusqu'au 03.02.2026, et transmet la demande à la C.F.T.I.S pour décision.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

AGDE – STADE DANIEL RIVALTA 2 – NNI 340030202

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 16.09.2022.

La C.R.T.I.S a bien reçu le rapport d'essais in-situ LABOSPORT en date du 19.09.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission installation, transmet la demande à la C.F.T.I.S pour décision.

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

GRAULHET – Stade DE LA JONQUIERE N° 6 – NNI 811050406

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 en date du 13.09.2022 et des documents transmis :

- A.O.P. du 19.09.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5, jusqu'au 19.09.2032.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CASTRES – COMPLEXE SPORTIF BORDE BASSE TERRAIN N° 3 – NNI 810650203

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 01.10.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 30.08.2022, et des documents transmis :

- A.O.P. du 24.08.2002,
- Rapport Labosport du 13.07.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 30.08.2032, et transmet la demande à la C.F.T.I.S pour décision.

CASTRES – COMPLEXE SPORTIF BORDE BASSE TERRAIN N° 2 – NNI 810650202

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 18.10.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 30.08.2022, et du document transmis :

- A.O.P. du 24.08.2002.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 30.08.2032.

CASTRES – COMPLEXE SPORTIF BORDE BASSE TERRAIN N° 1 – NNI 810650201

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 18.10.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 30.08.2022 et du document transmis :

- A.O.P. du 24.08.2002.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7, jusqu'au 30.08.2032.

GRAULHET – STADE NOEL PELISSOU N° 1 – NNI 811050201

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 09.07.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 07.04.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 30.10.1997.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 07.04.2032.

1.3 Changements de Niveau de classement

GRAULHET – PLAINE DE JEUX LA JONQUIERE N° 07 – NNI 811050407

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 23.08.2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 11.04.2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 11.04.2032

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

CASTRES – COMPLEXE DE BORDE BASSE N° 4 – NNI 810650204

Cette installation est classée Niveau A8 jusqu'au 18/10/2022.

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, ne souhaite pas classer l'installation.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 18.10.2032.

CASTRES – COMPLEXE DE BORDE BASSE N° 6 – NNI 810650206

Cette installation est classée Niveau A8 jusqu'au 18/10/2022.

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, ne souhaite pas classer l'installation.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 18.10.2032.

CASTRES – COMPLEXE DE BORDE BASSE N° 7 – NNI 810650207

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 18/10/2022.

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, ne souhaite pas classer l'installation.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 18.10.2032.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**
- 4.4 Retraits de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
Adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LE FOSSAT – Complexe Sportif VERSAILLES – NNI 091240201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 24/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS et CDTIS en date du 08.09.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 176 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08.09.2024.

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AUDE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CAZILHAC D'AUDE – Stade J. MANZANARES – NNI 110880101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 19/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS et CDTIS en date du 08.09.2022.
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 104 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 01.09.2024.

PALAJA – COMPLEXE SPORTIF N° 1 – NNI 112720101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 20/07/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.08.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS et CDTIS en date du 31.08.2022.
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 lux (led) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 31.08.2026.

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

BARAQUEVILLE – Stade MUNICIPAL – NNI 120560101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 10.11.2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22.06.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 291 lux (led) (250 lux pour un E5)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60 (0,50 pour un E5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76 (0,70 pour un E5)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5. jusqu'au 13.09.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GARD LOZERE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GERS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

PIBRAC – Stade GERARD MIGLIORE N° 1 – NNI 314170101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 18.11.2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.07.2022
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 246 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21.09.2024.

FENOUILLET – Stade MUNICIPAL – NNI 311820101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 29.10.2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.07.2022
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21.09.2024.

ESTANCARBON – Stade MUNICIPAL Pierre Corbière – NNI 311750101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 26.03.2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en datedu 05.09.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0,61 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 05.09.2024.

1.3 Changements de niveau de classement

FENOUILLET – Stade PICQUE PEYRE – NNI 311820301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 29.10.2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.09.2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en datedu 19.09.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 155 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6. jusqu'au 19.09.2024

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES HAUTES PYRENEES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

MONTBLANC – STADE DE LA CRIOLLE – NNI 341660101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.09.2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 79 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.14
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.09.2022

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

MONTPELLIER – STADE DE LA MOSSON 5 – NNI 341720105

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 03.03.2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.10.2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.10.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 177 lux (led) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.10.2026

FABREGUES – Stade J. CLARAMUNT – NNI 340950201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 14.03.2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.09.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.09.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 292 lux (Ied) (250 lux pour un E5)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53 (0,50 pour un E5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73 (0,60 pour un E5)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.09.2026

CASTRIES – STADE DES PINS – NNI 340580201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EE Entraînement jusqu'au 30.11.2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.08.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.08.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 lux (Im) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.08.2024

PRADES LE LEZ – STADE JOSEPH / LOULETTE CANO – NNI 342170101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 21.03.2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.05.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.05.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 200 lux (led) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6. jusqu'au 18.05.2026

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

2. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

COUFOULEUX – STADE DU PARADIS – NNI 810700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23.07.2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.06.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.06.2022.
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 02.06.2024.

CAHUZAC SUR VÈRE – STADE PIERRE DESIRAT – NNI 810510102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14.03.2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.05.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.05.2022.
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 92 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 20.05.2024.

MAZAMET – STADE DE LA CHEVALIERE 1 – NNI 811630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27.06.2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.09.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 02.06.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 380 lux (lm) (250 lux pour un E5)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49 (0,50 pour un E5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71 (0,60 pour un E5)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au 06.09.2024.

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BRESSOLS – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 820250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.09.2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.09.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.09.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 156 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.09.2024.

MOISSAC – STADE JO CARABIGNAC 2 – NNI 821120102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21.01.2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.08.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.08.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 177 lux (lm) (150 lux pour un E6)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57 (0,40 pour un E6)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 31.08.2024.

MONTAUBAN – COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 1 – NNI 821210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 28.10.2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.08.2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.08.2022.
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 474 lux (Im) (400 lux pour un E4)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.68 (0,50 pour un E4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81 (0,70 pour un E4)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 25.08.2024., et transmet la demande à la C.F.T.I.S pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA